

Projet de loi portant création du statut de solidarité nationale pour les victimes d'actes de terrorisme et portant octroi d'une pension de dédommagement et du remboursement des soins médicaux à ces victimes ou à leurs ayants droits (54- 2334)

Séance plénière 06-07-2017 – Justification abstention – Intervention de Daniel Senesael

Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Ministres et Secrétaires d'Etat,

Chers collègues,

Mon collègue André Frédéric vous a exposé de manière détaillée la position de notre groupe concernant ce projet. A mon tour, je voudrais souligner le travail constructif qui a été mené par les différents Cabinets. Travail constructif y compris avec les groupes de l'opposition pour tenter d'améliorer le texte qui nous avait été présenté il y a plusieurs semaines maintenant. Travail constructif auquel nous avons participé activement bien que nous n'étions pas convaincus par l'approche proposée par le gouvernement. Bien que nous ne comprenions les raisons qui le poussait à vouloir voter ce texte si rapidement.

Malgré les avancées obtenues, nous restons convaincus que ce texte ne permettra pas des indemnités suffisantes, objectives et harmonisées des incapacités. Nous l'avons déjà dit et les victimes ne cessent de le dénoncer, ce texte risque de créer des discriminations financières conséquentes entre une victime couverte par une assurance et une victime prise en charge par le système proposé. Nous continuons également à penser que le remboursement

des soins psychologiques doit être envisagée autrement qu'elle ne l'est aujourd'hui c'est-à-dire sur un principe de trajets de soins.

Nous continuons à penser que ce n'était pas la dynamique à engager. Que ce n'était pas l'option à privilégier. Comme la Commission d'enquête Attentats, comme de nombreuses victimes, nous aurions aimé que soit mis en place un fonds d'indemnisation permettant une indemnisation globale et rapide des victimes. Fonds qui semble aujourd'hui loin d'être garanti. Si nous avons pu obtenir davantage d'assurances de la part du Ministre de la Justice concernant le principe de subrogation ou la mise en place du guichet unique, l'idée du fonds d'indemnisation semble loin d'être acquise à ce stade.

Nous savons que les démarches et les procédures à mettre en place peuvent s'avérer complexes. Mais je pense sincèrement que le Gouvernement aurait dû travailler de concert pour donner aux victimes une réponse globale. Par notre vote aujourd'hui, nous tirons une sonnette d'alarme. Nous demandons au Gouvernement de continuer à travailler sur l'ensemble des recommandations émises par la Commission d'enquête. En prenant à chaque étape le soin d'écouter les victimes. A travers la Task force interfédérale notamment. Et nous y serons attentifs.

Ce texte a, pour nous, avant tout une portée symbolique et ne répond et ne répondra pas aux besoins des victimes d'actes de terrorisme. Celle du 22 mars 2016 ne seront d'ailleurs, pour bon nombre d'entre elles, pas concernées par ce projet en termes d'indemnisation puisque, le système est résiduaire et qu'elles sont pour la plupart couvertes par les assurances de l'aéroport ou de la Stib.

Nous ne pouvons donc aujourd'hui soutenir ce texte. Sur lequel nous avons travaillé certes et malgré les avancées obtenues. Car il est loin de répondre à l'ensemble des recommandations de la commission d'enquête, recommandations qui je vous le rappelle ont été votées à l'unanimité.